

le mercredi 10 décembre 2003

10 h

Prière.

Pendant la présentation d'invités et les messages de félicitations, le président rappelle aux parlementaires que cette période ne doit pas servir à exprimer des opinions politiques ou à développer des arguments.

M. Targett donne avis de motion 49 portant que, le mardi 16 décembre 2003, appuyé par M. Brewer, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, la correspondance, les courriels et les rapports ayant trait aux réductions des dépenses de 5 % annoncées le 15 juillet 2003 par le ministre des Finances et leur impact sur le ministère des Ressources naturelles.

M. Burke donne avis de motion 50 portant que, le mardi 16 décembre 2003, appuyé par M. Lamrock, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, la correspondance, les courriels et les rapports ayant trait aux réductions des dépenses de 5 % annoncées le 15 juillet 2003 par le ministre des Finances et leur impact sur le ministère de la Justice.

M. Murphy donne avis de motion 51 portant que, le mardi 16 décembre 2003, appuyé par M. Kennedy, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, la correspondance, les courriels et les rapports ayant trait aux réductions des dépenses de 5 % annoncées le 15 juillet 2003 par le ministre des Finances et leur impact sur le ministère des Services familiaux et communautaires.

M. Kenny donne avis de motion 52 portant que, le mardi 16 décembre 2003, appuyé par M. A. LeBlanc, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, la correspondance, les courriels et les rapports ayant trait aux réductions des dépenses de 5 % annoncées le 15 juillet 2003 par le ministre des Finances et à leur impact sur la Société de développement régional.

M. Arseneault donne avis de motion 53 portant que, le mardi 16 décembre 2003, appuyé par M. Paulin, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, la correspondance, les courriels et les rapports ayant trait aux réductions des dépenses de 5 % annoncées le 15 juillet 2003 par le ministre des Finances et leur impact sur le Bureau des ressources humaines.

M. Arseneault donne avis de motion 54 portant que, le mardi 16 décembre 2003, appuyé par M. Branch, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, la correspondance, les courriels et les rapports ayant trait aux réductions des dépenses de 5 % annoncées le 15 juillet 2003 par le ministre des Finances et leur impact sur le ministère des Relations intergouvernementales et internationales.

M. Brewer donne avis de motion 55 portant que, le mardi 16 décembre 2003, appuyé par M. Murphy, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, la correspondance, les courriels et les rapports ayant trait aux réductions des dépenses de 5 % annoncées le 15 juillet 2003 par le ministre des Finances et leur impact sur le ministère de l'Approvisionnement et des Services.

M. Doucet donne avis de motion 56 portant que, le mardi 16 décembre 2003, appuyé par M. Branch, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, la correspondance, les courriels et les rapports ayant trait aux réductions des dépenses de 5 % annoncées le 15 juillet 2003 par le ministre des Finances et leur impact sur le ministère de l'Énergie.

M. Paulin donne avis de motion 57 portant que, le mardi 16 décembre 2003, appuyé par M. Arseneault, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre toutes les recettes et les dépenses du camp de pêche Larry's Gulch pour l'année financière 2002-2003.

L'hon. M. Green annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre passe à l'appel de la deuxième lecture, après quoi l'opposition sera consultée sur l'ordre des autres travaux de la Chambre.

Sur la motion de l'hon. M. Green, appuyé par l'hon. P. Robichaud, il est résolu ce qui suit :

que l'Assemblée, à la levée de la séance le vendredi 19 décembre 2003, s'ajourne au mardi 30 mars 2004, sauf que, si le président, après consultation du gouvernement, est convaincu que, dans l'intérêt public, la Chambre doit se réunir plus tôt dans l'intervalle, il peut donner avis qu'il a acquis cette conviction et il doit dans cet avis indiquer la date de convocation de la Chambre, date à laquelle la Chambre se réunit et conduit ses travaux comme si elle avait été dûment ajournée à cette date;

que, en cas d'empêchement du président par suite de maladie ou pour une autre cause, l'un ou l'autre des vice-présidents agisse en son nom pour l'application du présent ordre.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 8, *Loi modifiant la Loi sur les normes d'emploi*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 8 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 8, *Loi modifiant la Loi sur les normes d'emploi*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 9, *Loi modifiant la Loi sur l'aide aux municipalités*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Holder, vice-président, assume sa suppléance.

M^{me} Weir invoque le Règlement ; elle se dit préoccupée du fait que la femme qui s'est enchaînée ce matin dans l'édifice de l'Assemblée législative a été inculpée après son expulsion, et la députée soutient que des accusations ne sont pas justifiées en l'occurrence, étant donné la tradition de manifestations pacifiques au Nouveau-Brunswick.

Le président suppléant de la Chambre statue qu'il ne s'agit pas d'un rappel au Règlement mais d'une préoccupation et que la présidence est chargée de la sécurité dans la cité parlementaire.

Le président suppléant informe la Chambre que les autorités compétentes ont été appelées pour intervenir et que le président de la Chambre fera part de ses préoccupations et de celles de l'Assemblée en ce qui concerne la suite à donner à l'affaire.

À 12 h 30, la séance est suspendue d'office jusqu'à 14 h.

14 h

M. Holder, vice-président, reprend le fauteuil à titre de président suppléant de la Chambre.

Le débat reprend sur la motion portant deuxième lecture du projet de loi 9, *Loi modifiant la Loi sur l'aide aux municipalités*.

L'hon. M. Green invoque le Règlement ; il soutient que le député de Saint John Champlain devrait adresser ses propos à la présidence. Le président suppléant de la Chambre déclare que le rappel au Règlement est bien fondé.

L'hon. M^{me} Fowlie invoque le Règlement ; elle soutient que le député de Moncton-Nord a employé un langage antiparlementaire à l'endroit d'un ministre. Le président suppléant met en garde les parlementaires contre les attaques personnelles.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend le fauteuil.

Après un certain laps de temps, le président s'absente, et M. C. LeBlanc, vice-président, assume sa suppléance.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend le fauteuil.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre interrompt les délibérations et annonce que l'heure habituelle d'ajournement quotidien est arrivée.

La séance est levée à 18 heures.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

Rapport du vérificateur général du Nouveau-Brunswick : volume 1 : 2003 (9 décembre 2003) ;
Rapport du vérificateur général du Nouveau-Brunswick : Faits saillants : Volume 1 - 2003 (9 décembre 2003).